



INFORMATION PRESSE

Perpignan, le 18 mars 2021

Le Département des Pyrénées-Orientales salue la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel qui sanctionne la chaîne Cnews d'une amende de 200 000 euros pour les propos tenus par M. Eric Zemmour, le 29 septembre 2020. Dans sa décision, le CSA précise que ces propos sont « de nature à inciter à la haine envers les mineurs étrangers isolés et ont véhiculé de nombreux stéréotypes particulièrement infamants à leur égard, de nature à encourager les comportements discriminatoires. »

Le 2 octobre 2020, le Département avait porté plainte contre M.Zemmour et le directeur de Cnews et avait saisi le CSA.

Comme cet automne, Hermeline Malherbe, Présidente du Département, rappelle aujourd'hui qu' « *il est de notre devoir de protéger les jeunes confiés au Département pour leur insertion citoyenne et professionnelle, contre toute attaque raciste et xénophobe. M. Zemmour est un récidiviste. Ceux qui lui offrent des tribunes sur Cnews ou à Perpignan, comme M. Aliot, lors de la campagne des municipales, sont complices de cette dérive qui fragmente notre République. Je ne doute pas que la justice pénale sanctionnera également ces propos nauséabonds.* »

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE - Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement**66**.fr

